

OUVRIR L'AVENIR A DES ENFANTS EXCLUS

Résumé du projet :

Construire un internat de douze places maximum qui soit à la fois lieu de vie et école afin de pouvoir

- accueillir des enfants vivant actuellement soit dans la solitude et la réclusion, soit dans la pré-délinquance, parce que souffrant de graves troubles ou handicaps psychologiques et comportementaux, éventuellement associés à des pathologies neurologiques ou physiques,
- développer leur potentiel, les intégrer à la vie d'un village et leur ouvrir un avenir dans la société grâce à la pratique conjointe des Techniques Freinet et de la Pédagogie Institutionnelle (T.F.P.I.).

Ce projet touche aux domaines social, psychologique et pédagogique et, de fait, par cette triple approche, thérapeutique.

Association Nom : ECOLE PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE
 date de création : 2 décembre 2002
 Présidente : Nicole Maillard
 Adresse : 8, rue du Faÿs F-70400 Coisevaux tél.03 84 46 05 87

D) A quelle problématique existante ce projet répond-il ?

A) Au moins 20 000 (vingt mille) selon les chiffres officiels, dans la réalité bien plus, enfants d'âge scolaire déscolarisés en France :

Jusqu'à tout récemment, les diverses autorités de notre pays n'iaient cette réalité.

Or, d'une part, dans toute la France, des enfants malades et/ou handicapés ne trouvent pas de places dans les structures existantes, parce qu'il y a un manque important de places disponibles et/ou parce que certains de ces enfants présentent un état complexe, cumulant plusieurs troubles (psychique, comportemental, neurologique, physique), ce qui fait qu'aucune structure scolaire ou médico-éducative ne se déclare compétente pour leur cas. Ces enfants restent 24h sur 24 et 365 jours sur 365 dans leur famille, ce qui épuise celle-ci, outre que cela coupe ces enfants de tout réseau social.

Ils seraient au moins 5000 (cinq mille) enfants dans ce cas de figure.

D'autre part, les services départementaux d'Aide Sociale à l'Enfance eux-mêmes peinent à trouver dans une même zone géographique des lieux d'accueil et des lieux de scolarisation adéquats pour des enfants retirés à leur famille pour maltraitance grave et présentant des troubles psychiques et comportementaux importants auxquels s'ajoutent parfois des maladies ou handicaps.

Le nombre des enfants se trouvant dans ce cas de figure n'est pas calculé.

Par ailleurs, même parmi les enfants handicapés statistiquement déclarés comme scolarisés dans des écoles ou collèges, très nombreux sont ceux qui ne le sont qu'à temps partiel, voire très partiel : par exemple, un autiste fréquentant un établissement d'enseignement une après-midi par semaine est déclaré scolarisé !

En outre, en France, sur les 75 000 enfants accueillis dans des I.M.E., au moins 15 000 (quinze mille) ne bénéficient d'aucune scolarisation du tout, car rien n'y est mis en place pour cela. Il faut ajouter les milliers d'enfants qui, dans ces I.M.E., ne bénéficient que de trois heures de scolarité hebdomadaires au lieu des 27 heures légales dispensées dans les écoles primaires

publiques.

En outre, environ 6800 (six mille huit cents) enfants d'âge scolaire sont dans des hôpitaux de jour (pédopsychiatrie). Ils bénéficient d'un quota horaire hebdomadaire de scolarité le plus souvent très réduit, quand il n'est pas totalement inexistant.

Ne parlons même pas des élèves non scolarisés par absentéisme ou parce que "décrocheurs"... Ils étaient chiffrés, en 2001/2002, à 82 000 (quatre-vingt-deux-mille) rien que pour les collèges (signalements de manquement à l'obligation et à l'assiduité scolaire par les Inspecteurs d'Académie). Pas de chiffres officiels pour l'école primaire.

20 000 + 82 000 + des milliers...

B) Un étiquetage nosographique et administratif qui peut être meurtrier :

Par rapport à cette réalité, l'évolution de la législation française de ces dernières années, est ambivalente.

D'une part, la loi du 11 février 2005 autorise (elle n'oblige pas) enfin les parents à inscrire leur enfant handicapé dans l'école publique la plus proche de son domicile. Donc, la scolarité n'est toujours pas obligatoire pour les enfants handicapés... Mais même cette inscription, librement consentie par les parents, ne vaut pas scolarisation, loin s'en faut ! En effet, l'école du quartier n'est pas tenue d'accueillir l'enfant, mais seulement d'en signaler l'existence à l'Inspecteur d'Académie qui, lui, doit chercher comment répondre à la demande de scolarisation de l'enfant en question. Tout dépend de l'énergie des parents et de leur capacité de persévérance pour que le droit de leur enfant à être scolarisé soit traduit dans la pratique quelque part, c'est-à-dire dans une structure pas forcément adéquate, ou à temps très partiel etc. (voir ci-dessus, alinéa A)... Cette apparente générosité (comme s'il n'était pas naturel que tout enfant soit accueilli dans une école, il a fallu une loi !) se double d'un manque énorme de moyens en matériel et surtout en personnel qualifié et motivé.

D'autre part, la décentralisation de plus en plus poussée a confié à la charge des Conseils généraux la mission d'aide sociale à l'enfance, en même temps que la loi du 11 février 2005 confie désormais aux mêmes Conseils généraux la présidence des C.D.A.P.H. (Commissions des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée). Les Conseils généraux ont donc tout intérêt à faire étiqueter le plus possible d'enfants comme handicapés, ceci afin qu'ils soient pris en charge par la Sécurité sociale et non par le budget départemental pour l'enfance en difficulté.

Or, la façon dont sont répartis et scolarisés dans des structures spécialisées les enfants présentant notamment des troubles psychiques importants (qu'ils soient "cas sociaux" placés ou rentrant le soir dans leur famille) peut freiner, voire bloquer totalement, leur développement personnel. En effet, leur orientation par étiquetage psychiatrique et par calcul de pourcentage de handicap et calcul de Q.I. (Quotient Intellectuel), opère, sur un certain nombre d'entre eux au moins, une sorte de meurtre psychique. Par ricochet, les équipes soignantes, éducatives et enseignantes ont tendance à baisser les bras, dans une attitude de démission devant la difficulté présentée par certains de ces enfants. Tout ceci est aggravé par le fait signalé en A), que, bien souvent, par manque de place dans une structure adéquate, les C.D.A.P.H. placent de nombreux enfants 'par défaut' dans des établissements non adaptés à leur cas - quand elle ne les abandonne pas tout simplement à leurs parents-.

Il existe donc un besoin pressant de lieux de vie et de scolarisation pour répondre aux très nombreuses demandes encore insatisfaites. Et il existe un besoin pressant d'une approche psychologique, individuelle et groupale, différente pour ces enfants, éveilleuse de leur désir d'entrer en relation et capable de leur en donner les moyens.

II) En quoi l'E.P.I. est-elle concernée par cette situation ?

Madame Marguerite Bialas et moi-même avons créé fin 2002 une association à but non lucratif de lutte contre l'illettrisme et l'exclusion scolaire d'une part, contre l'exclusion mutuelle, les préjugés et les violences entre groupes humains différents d'autre part, par la pratique et la diffusion des Techniques Freinet et de la Pédagogie Institutionnelle (T.F.P.I.)¹.

Nous avons engagé un projet de construction à Coisevaux (Haute-Saône) d'un petit internat scolaire, de douze places maximum, qui serait le troisième en France à fonctionner selon les T.F.P.I. (les deux autres étant l'École de la Neuville et l'École de l'A.P.I.). En attendant d'avoir le financement suffisant pour cela, nous avons ouvert en septembre 2004 à Chagey (Haute-Saône) une petite école primaire privée à classe unique pour accueillir et aider des enfants en difficulté comportementale et/ou d'apprentissage scolaire².

Dans les faits, notre école s'est retrouvée confrontée dès sa première année d'existence à la réalité d'enfants ou d'adolescents entre 6 et 16 ans se trouvant soit hors toute structure éducative et pédagogique, soit exclus de ces structures (Education nationale, I.M.P., hôpitaux...) et donc, dans les deux cas, condamnés à rester à la maison ou dans des structures inadaptées à leur cas.

Ces enfants et adolescents présentent divers troubles de la personnalité cumulés, pour plusieurs d'entre eux, avec des pathologies neurologiques et un ou plusieurs handicaps. Nous

¹ Cf. Statuts de l'E.P.I., Article 2 :

Cette association a pour objet

A) d'une part de lutter contre l'exclusion scolaire et l'illettrisme par

a) la création ou le soutien à la création d'écoles en France et à l'étranger fonctionnant selon les T.F.P.I. ("Techniques Freinet Pédagogie Institutionnelle"), c'est-à-dire avec le mode d'organisation collective et les techniques d'apprentissage initiés par Célestin Freinet et enrichis par les apports de la pédagogie institutionnelle développée par Fernand Oury,

b) l'organisation de groupes de travail, conférences, colloques, stages, sessions de formation, assistance sous forme d'évaluation/conseil, en France et à l'étranger, en vue de faire connaître les T.F.P.I., de permettre leur apprentissage et de répandre leur pratique,

B) d'autre part de lutter contre l'exclusion mutuelle, les préjugés et les violences entre groupes humains différents en France et à l'étranger en se servant des T.F.P.I. comme mode de fonctionnement

a) lors de séjours de rencontres en France ou à l'étranger et d'échanges locaux ou internationaux permettant le dialogue et des activités communes entre personnes de milieux et d'horizons différents,

b) lors de groupes de travail, de sessions de formation ou d'assistance sous forme d'évaluation/conseil destinés à faire mieux connaître aux participants des conditions socio-économiques et des modes de vie, de pensée et de croyance différents des leurs,

C) enfin, de produire, éditer et diffuser des publications écrites sur papier ou tout autre support technologique de communication utiles à l'objet de l'association,

D) et plus généralement toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'association ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

² Notre école qui a le statut d'école privée hors contrat, est dûment déclarée auprès de la mairie de Chagey, de la préfecture de Vesoul, du Tribunal de Lure et de l'Inspection académique de Vesoul. A cette dernière nous avons adressé, au printemps 2004, un dossier complet avec tous les documents conformes à la législation en vigueur quant à l'ouverture d'une école privée. Depuis, outre celle des autorités compétentes en matière de sécurité et d'hygiène (mairie de Chagey, pompiers de Vesoul, gendarmerie d'Héricourt), nous avons reçu la visite de l'I.E.N. de Lure et celle de l'Inspecteur A.S.H. de Haute-Saône. Nous avons été reçues longuement, ce 23 mai 2007, par Monsieur Jean-Louis Brison, Inspecteur d'Académie de Haute-Saône.

En France, la législation prévoit qu'une école doit exister depuis au moins cinq ans avant de pouvoir demander à passer sous contrat simple ou sous contrat d'association et ce, seulement si elle répond à des critères contextuels très exclusifs (loi Debré de 1959).

4

avons reçu sept élèves en 2004/2005, trois en 2005/2006 et sept en 2006/2007. Ils venaient de trois départements : Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort. Les élèves que nous avons pu accueillir au moins un an, deux ans, voire trois ans pour l'un d'eux, ont accompli des progrès attestés par leur entourage et les médecins et autres soignants qui les suivent. C'est ce qui nous encourage à persévérer malgré toutes les difficultés, dont le manque d'argent n'est pas le moindre.

En effet, outre la distance kilométrique (un père de famille parcourt chaque jour deux-cent-quatre-vingt kilomètres pour que son fils soit scolarisé dans notre école), le principal obstacle à la venue et à la permanence de la présence d'élèves dans notre école est financier. Je travaille à plein temps bénévolement dans notre école et Madame Bialas, qui habite à 150 km de l'école, y est conseillère pédagogique bénévole : nous nous entretenons chaque semaine téléphoniquement de l'évolution de la classe et elle se déplace environ quatre fois par an. Mais l'état psychologique et physique des élèves reçus nécessite la présence sur place à plein temps et simultanée de plusieurs enseignants. Depuis l'ouverture de notre école, nous avons fait appel à des dons privés, essentiellement notre cercle d'amis et de connaissances, car les familles n'ont pas les moyens de payer un tarif correspondant aux frais réels de fonctionnement de notre école. A fortiori pour payer des salaires. Grâce à ces dons, nous avons pu embaucher et rémunérer une personne à plein temps pour la première fois cette année 2006-2007, mais nous aurions eu besoin d'une personne permanente de plus. Par ailleurs, nous ne pouvons plus compter sur les dons privés, notre cercle d'amis s'essoufflant à nous soutenir ainsi à bout de bras depuis trois ans. Ayant fait nos preuves dès la première année, nous avons espéré avoir des subventions publiques, mais n'en avons obtenu aucune.

De leur côté, des parents d'élèves se sont mobilisés et ont fait des démarches auprès des Conseils généraux, des M.D.P.H. (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) et de l'Education nationale. Malgré leurs efforts, ces démarches n'ont pas abouti. La plupart de ces parents sont à bout financièrement et ont déjà interrompu ou devront interrompre la scolarité de leur enfant et son intégration dans le village.

En effet, nous avons dès le départ le souci de créer des liens naturels, c'est-à-dire par des contacts de voisinage, d'entraide etc. avec les habitants de la commune de Chagey où se trouve notre école de jour. Des liens chaleureux se sont noués entre notre école (élèves et enseignantes) tant avec les adultes (personnes âgées en particulier) qu'avec les enfants du village, ainsi qu'avec les enseignants de l'école publique locale.

Précisons que le travail auprès des enfants accueillis est inséparable d'un travail relationnel et structurant auprès de leurs parents aussi. C'est loin d'être l'aspect le plus facile de notre travail. En effet, la plupart des enfants accueillis à l'E.P.I., même s'il n'y a pas forcément encore eu de mesure de protection sociale ou judiciaire prise à leur égard, vivent dans un contexte de vie défavorable (euphémisme). En outre, l'état des élèves étant grave et complexe, nous avons établi comme condition de fonctionnement la coopération avec toutes les instances qui protègent et/ou soignent ces enfants.

Voici à titre d'illustration la liste des enfants accueillis en cette année 2006/2007 par l'E.P.I. :

Karim vient de passer la troisième année consécutive parmi nous. Il a eu treize ans en février 2007. Rappelons simplement que Karim, en septembre 2004 (à l'âge de dix ans et demi !), après avoir passé toute son enfance en psychiatrie, était jugé dangereux, incapable d'apprendre et rejeté de toute institution, quand sa mère l'a inscrit chez nous. En outre, il est gravement atteint neurologiquement ; pourtant, son hémiparésie droite a disparu en un an passé à l'E.P.I. ! Il a appris à lire, écrire et compter, en est à un niveau fin CE2, sauf en orthographe-grammaire (niveau CE1). Ses progrès scolaires et comportementaux sont donc assez extraordinaires, quand on sait son état à l'arrivée, et ont, dès la fin de la première année d'existence de l'école de jour, confirmé l'E.P.I. dans sa volonté de continuer malgré tous les obstacles.

Une famille en détresse a contacté l'E.P.I. quelques jours après la rentrée 2005

5

grâce au bouche à oreille. Même situation que Karim en septembre 2004 : adolescent hors de toute institution à la rentrée... Il s'appelle **Harold**, a eu 15 ans en novembre 2006, est épileptique très grave, pharmacorésistant, deux trépanations (avec lobectomie partielle) ; deux boîtiers électriques dans la poitrine et des électrodes dans le cerveau (inefficaces, les machines ont été arrêtées, mais sont toujours dans son corps !), hémiplégie gauche (Karim, c'était à droite...), niveau à peine Grande Section de Maternelle... Harold mesure 1 m 82. Il a des troubles psychologiques et comportementaux importants. Depuis deux ans donc, il a fréquenté avec régularité notre école, cinq jours par semaine, de 9h à 16h, ce qu'il n'avait encore jamais fait auparavant dans les autres institutions où il allait. Il demeure, certes, en très grand danger et nécessite une vigilance de tous les instants, mais il est entré dans les apprentissages de base : il a atteint le niveau mi-CP en lecture, début CE1 en mathématiques et numération-opérations. Il s'adonne avec enthousiasme à toutes nos activités physiques et il est bouleversant de constater comme son bras et sa main recroquevillés s'ouvrent de plus en plus, comme ses doigts arrivent à écrire de plus en plus régulièrement en attachée. Lui qui était impulsif, violent et grossier, faisant peur à tous ceux qui osaient s'aventurer chez eux, est devenu poli et capable de tenir compte d'autrui.

Nathan, qui a eu 16 ans en mai 2007, né sourd, malvoyant et avec divers autres handicaps, ne réagissait donc pas aux sons, ni ne cherchait le contact par les yeux, ni ne "gazouillait", contrairement à tout bébé. Il avait des comportements tout à fait autistiques. Des années d'amour et de persévérance de la part de ses parents pour chercher les réponses médicales les plus adéquates (opération des oreilles, appareillage des yeux et bien d'autres soins encore), le courage et l'ingéniosité de sa mère pour se former à des moyens de communication autres que la parole et à des pédagogies alternatives ont porté leurs fruits ; mais les tentatives d'intégrer Nathan dans des structures de l'Education nationale ont échoué ; il restait donc à la maison, isolé... Nathan vient de passer un an à temps complet avec nous, suivant une 4ème de collège avec les cours du C.N.E.D. avec l'aide de sa mère à la maison et celle des enseignantes de l'É.P.I.. Ses comportements autistiques se sont déjà un peu atténués. Par exemple, lui qui était arrivé voûté, les bras en cercle devant sa tête comme pour se protéger et regardant autrui de biais, s'est redressé après à peine deux semaines, a ouvert les bras et, quelques temps après encore, est devenu désireux et capable de nous regarder en face. Lors du *Quoi de neuf ?*, il s'est même mis à nous parler, malgré dysphasie et stéréotypies...

Anaïs est une petite fille de 8 ans et demi en juin 2007. A la différence des autres élèves, elle "ne souffre que" de troubles comportementaux, psychologiques et de l'apprentissage - c'est-à-dire qu'elle n'est pas atteinte de handicaps génétiques, ni de pathologies neurologiques et/ou physiques -. Ce sont la P.M.I. et le Service Social de sa ville qui ont demandé à l'É.P.I. de l'accueillir à partir de septembre 2006, car les écoles primaires publique et privée catholique de son quartier avaient déclaré forfait devant ses troubles du comportement...

Pierre, autiste, est arrivé parmi nous en octobre 2006, à l'âge de 10 ans et demi. Il est né avec le syndrome de Phelan-MacDermid et souffre de divers handicaps (hypotonie, hyperactivité et dysphasie notamment). Grâce, en particulier, à l'aide de son père, professeur de judo, Pierre réussit à tenir droite sa colonne vertébrale, à marcher presque normalement etc., alors que les (heureusement rares) enfants atteints du même syndrome sont souvent en fauteuil roulant. Pierre était encore en deçà des apprentissages scolaires, il n'avait pas encore pleinement accès au langage. Sa présence à l'É.P.I. a déjà porté des fruits en tous domaines. A titre d'exemple, notons qu'il passe de plus en plus par le langage dans ses rapports à autrui, ses gestes impulsifs divers à l'encontre d'autrui diminuant d'autant. Notons aussi qu'il est entré dans les apprentissages de Grande Section de Maternelle. Ajoutons que son père parcourt quotidiennement 280 (oui, deux-cent-quatre-vingt) kilomètres pour l'amener à l'É.P.I., cinq jours par semaine...

Eva, elle, a rejoint notre école en janvier 2007 et y a fêté ses huit ans. L'Education nationale avait refusé de la scolariser en école primaire publique, alors elle

6

avait été placée dans un I.M.P. où elle a sombré en dépression grave, déçue de découvrir qu'on n'y enseignait pas les apprentissages scolaires de base. Or, elle est très désireuse d'apprendre à lire, écrire et compter, malgré ses divers handicaps physiques et une dysphasie très prononcée. Sa mère l'a placée à l'E.P.I. : la joie de vivre d'Eva est revenue spectaculairement en quelques jours et elle s'est lancée avec fougue dans les apprentissages ordinaires d'une école primaire.

Jacky, 12 ans, a été scolarisé depuis début mai 2007 à plein temps (35 h par semaine), dans notre école primaire. Il fait partie de ces nombreux enfants à l'absentéisme scolaire tellement important qu'ils "décrochent" de l'école. Chez lui, cela a commencé à la fin du CM2. C'est un pré-adolescent confié, depuis qu'il était petit, à l'Aide sociale à l'enfance sur décision judiciaire. L'inspecteur d'Académie de son département, début décembre 2006, a déclaré Jacky non scolarisable en établissement, car dangereux pour lui-même et pour les autres, notamment suite à une agression particulièrement violente contre un élève pour laquelle une procédure judiciaire a été lancée. L'Aide sociale à l'Enfance ayant tardé à faire des démarches pour son orientation en établissement spécialisé (I.T.E.P.), il est resté tout ce temps déscolarisé. Son foyer nous a finalement demandé de l'accueillir ces deux derniers mois pour le réhabituer à un rythme quotidien et à une vie en groupe et pour évaluer son niveau scolaire, en attendant la réunion de septembre de la C.D.A.P.H. qui statuera sur son sort, à supposer qu'un endroit veuille bien de lui et ait une place libre...

III) Notre projet de construction d'un internat :

Nous avons engagé un projet de construction à Coisevaux (Haute-Saône) d'un petit internat scolaire à taille humaine, car de douze places maximum, qui serait le troisième en France à fonctionner selon les T.F.P.I. (les deux autres étant l'Ecole de la Neuville et l'Ecole de l'A.P.I., cf. ci-dessous).

Nous avons d'abord cherché une maison à louer, pour les premières années au moins, ou à acheter et à rénover. Mais nous n'en avons trouvé aucune adéquate et aux normes. Acheter du vieux, puis le mettre aux normes (E.R.P. 5ème catégorie) aurait coûté beaucoup plus cher que bâtir du neuf, aussi avons-nous opté pour la construction. En outre, nous faisons l'économie du prix d'achat d'un terrain, car je mets à disposition de l'E.P.I. le terrain à bâtir (voir plus bas).

Quelle est l'implantation géographique de notre projet ?

L'internat sera construit à Coisevaux, en Haute-Saône, près d'Héricourt, Montbéliard (Doubs) et Belfort (Territoire de Belfort). Il recevra des enfants de toute la Franche-Comté et, s'il y a encore de la place, au-delà, de toute la France, car l'E.P.I. a déjà reçu des demandes de familles ou de soignants de diverses régions (Provence, Sud-Ouest, Ile de France...) qui attendent avec impatience l'ouverture de cet internat annoncé, mais pas encore sorti de terre.

(N.B. Rappel : l'école de jour existante reçoit déjà des enfants du Doubs, du Territoire de Belfort et de Haute-Saône).

A quel stade de développement notre projet de construction en est-il ?

Pour la construction de l'internat proprement dite, nous avons déjà :

- le terrain à bâtir (compromis de vente signé en février 2007), son coût d'achat sera reversé par moi-même en apport,
- réalisé les sondages de sol,
- le permis de construire (expirait, après prorogation d'un an, le 5 mars 2007), aussi avons-nous commencé les travaux fin février 2007 : busage du fossé adjacent à la construction, décaissement du terrain à bâtir,
- payé un tiers des honoraires des architectes et les travaux énoncés ci-dessus,

7

- rassemblé environ 150 000 (cent cinquante mille) euros de dons et d'apports avec reprise, ce qui représente presque la moitié du financement de la première tranche des travaux de construction.

Chronologie prévue :

2^{ème} semestre 2007- 1^{er} semestre 2008 : réalisation de la 'première' tranche des travaux (174 m²) ; cette 'première' tranche des travaux comporte la construction du petit internat avec l'école incluse.³

septembre 2008 : ouverture de l'internat et de l'école sur place.

[Quel défi nous reste-t-il à relever pour mener à bien notre projet de construction?](#)

Trouver l'argent manquant : en gros, pour la première tranches de travaux de la construction de l'internat avec école, la somme de 180 000 (cent quatre vingt mille) euros.

Nous souhaiterions trouver encore des dons ou des apports pour couvrir cette somme.

Dépenses engagées : 330 000

Besoin de financement : 330 000 euros

Nous avons déjà environ 150 000 (cent cinquante mille) euros de dons et d'apports de nos amis.

Pour réaliser la première tranche des travaux, il nous reste à trouver 180 000 euros.

Cette hypothèse est envisagée dans le cas où l'E.P.I. est propriétaire du bâtiment. Le permis de construire est au nom de l'E.P.I..

Toutefois, d'autres pistes (portage...) pourraient être étudiées.

[Quelles éventuelles solutions déjà existantes répondent à la problématique qui nous motive ?](#)

Il existe, en France, deux internats qui sont assez proches de ce que nous souhaiterions réaliser : l'Ecole de la Neuville (40 places) et l'Ecole de l'A.P.I. (20 places), mais avec les différences suivantes : elles sont exclusivement des écoles, ne fonctionnent donc que les jours scolaires (pas les week-ends, ni les vacances), n'accueillent pas un public aux pathologies aussi complexes et aussi lourdes (psychiques, neurologiques, physiques, comportementales combinées) que l'É.P.I.. Ces deux internats sont, malgré leur ancienneté, des écoles privées hors contrat et fonctionnent avec un prix de journée payé par les Conseils généraux dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance.

[En quoi notre projet est-il d'intérêt général ?](#)

Nous avons choisi le statut associatif à but non lucratif, et non pas la S.A.R.L., afin de traduire dans notre forme d'existence même notre désir d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

Notre projet est d'intérêt général à deux niveaux :

1) Nous contribuerons, pour notre modeste part et de façon originale, à combler le manque de lieux de vie et de scolarisation pour enfants présentant des troubles psychiques et autres, abandonnés à leur famille ou en maisons d'enfants non organisées pour les faire progresser, ou placés par défaut dans des structures inadéquates ;

³ Une deuxième tranche avait été prévue sur le permis de construire, pour agrandir le petit internat par l'ajout de deux pièces supplémentaires et de deux minuscules bureaux, au cas où nous aurions bénéficié d'une subvention ou d'un mécénat importants. Mais ce ne fut pas le cas. Cette deuxième tranche coûterait 100 000 euros.

8

2) Notre internat au fonctionnement original sera une expérience pilote qui pourra servir, comme lieu de stage, à former aux T.F.P.I. des personnels de diverses institutions, afin que ces approches pédagogiques particulières si bénéfiques à l'être humain puissent être employées dans le plus de lieux possible.

Quels sont les résultats/objectifs attendus de la mise en œuvre de notre projet ?

La construction de l'internat apporterait un plus énorme à notre travail auprès de certains de ces enfants vivant, en famille, de grandes détresses (euphémisme) jusqu'alors non prises en charges par les services de protection de l'enfance par carence de lieux d'accueil et d'enseignement adéquats pour eux.

La construction de l'internat permettrait aussi d'éliminer le problème crucial du transport quotidien des élèves et de supprimer la fatigue ainsi subie par ceux des enfants scolarisés dans notre école ayant un domicile éloigné (la majorité).

Le choix d'avoir un internat à la fois école et lieu de vie, ouvert donc aussi le week-end et pendant les vacances, permettrait à des enfants dits "cas sociaux" enlevés à leur famille et aux troubles multiples de bénéficier de notre accueil et de s'intégrer dans la vie du village. En effet, notre projet d'internat aux dimensions très modestes (capacité théorique maximale de douze places) a reçu un accueil favorable et chaleureux dans notre voisinage immédiat : maisons individuelles de familles ouvrières ou paysannes, ou petit employés. Ceci est assez rare pour être noté.

Le fait que toute la vie quotidienne, et pas seulement la partie enseignement, soit organisée dans notre internat selon les T.F.P.I. augmentera considérablement les effets bénéfiques de ces techniques et pédagogie et les progrès des enfants en seront d'autant plus considérables.

IV) Principales publications :

Principaux ouvrages d'Elise et Célestin Freinet et de Fernand Oury :

Pratiquées en France et dans le monde depuis un demi-siècle par les disciples de Célestin Freinet et Fernand Oury, les Techniques Freinet et la Pédagogie Institutionnelle ont fait leurs preuves et sont l'objet de nombreuses publications. Citons seulement les "classiques" :

- *Naissance d'une pédagogie populaire*, par Elise Freinet, Editions de l'Ecole Moderne Française, Cannes, 1949, 410 pages, nombreuses rééditions depuis chez divers éditeurs.
- *Vers une pédagogie institutionnelle* de Aïda Vasquez et Fernand Oury, Matrice, Vigneux (91), 1970, réédition 1993.

Principaux ouvrages de Nicole Maillard-Déchenans :

- *Pour en finir avec la psychiatrie*, ouvrage collectif sous la direction de Nicole Maillard-Déchenans, au nom de la commission Alternatives Thérapeutiques du Groupe Information Asiles, à paraître au second semestre 2007 aux Editions Libertaires, Saint-Georges d'Oléron.

- *Maltraitance sociale à l'Enfance – Témoignage d'une institutrice en Foyer de l'Enfance*, par Nicole Maillard-Déchenans, Editions Libertaires, Saint-Georges d'Oléron, 2004, 200 pages.

- Traduction de l'allemand, introduction et annotation de *Souffrances*, de Dorothee Sölle, par Nicole Maillard, Editions du Cerf, Paris, 1992, 210 pages.

Principales publications de Marguerite Bialas :

Nombreux articles pédagogiques et monographies dans les revues suivantes :

- Chantier Pédagogique de l'Est,
- L'Éducateur,
- "Je" est un autre,

ainsi que dans les livres suivants :

- *Essais de Pédagogie Institutionnelle, l'école, un lieu de recours possible pour l'enfant et ses parents*, par René Laffitte et le groupe A.V.P.I., Champ social Editions, Nîmes, 2006.
- *Memento de Pédagogie Institutionnelle*, ouvrage collectif sous la direction de René Laffitte et AVPI, Editions Matrice, 1999,
- *Freinet praktisch*, ouvrage collectif sous la direction de Dietlinde Baillet, Beltz Verlag, Weinheim und Basel, 1983/1993 (en allemand).

Nicole Maillard,
présidente de l'E.P.I.,
10 juillet 2007

Annexe : Bref descriptif de la construction projetée à Coisevaux

Le bâtiment (première tranche), construit sur un terrain très pentu, sera sur deux niveaux qui seront tous deux de plain pied. Il sera totalement aux normes incendie, accessibilité handicapés et vétérinaires.

Premier niveau ou niveau inférieur :

- deux dortoirs de six places chacun maximum (trois lits superposés chacun)
- une chambre de garde
- un local pour la lessive
- sanitaires (WC, douche, lavabo)
- un espace central de circulation
- une vaste cage d'escalier avec monte-fauteuil roulant.

Deuxième niveau ou niveau supérieur :

- cuisine
- salle à manger
- réserve
- espace central de circulation
- salle de classe
- sanitaires (WC, douche, lavabo).

Dès finition du bâtiment, l'école de jour qui se trouve actuellement à Chagey, dans des locaux loués, sera transférée à Coisevaux, dans la nouvelle construction.